

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
.....

**DECRET N°2016- 548** du 1<sup>er</sup> septembre 2016  
portant abrogation de la nomination de  
Monsieur Nourou-Dine SAKA SALEY en  
qualité de Conseiller au Secteur Privé au  
Ministère chargé du Plan et du  
Développement.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret N° 2016-264 du 06 avril 2016, portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Sur proposition du Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 01 septembre 2016

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le décret n° 216-355 du 08 juin 2016 portant nomination au Ministère chargé du Plan et du Développement est abrogé en ce qui concerne la nomination de **Monsieur Nourou-Dine SAKA SALEY** en qualité de Conseiller au Secteur Privé.

**Article 2** : Le reste des nominations sur le décret n° 216-355 du 08 juin 2016 reste valable.

**Article 3** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 01 septembre 2016

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON.-**